

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 44 (1959)  
**Heft:** 11

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Messenger Raiffeisen



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)  
 Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)  
 à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81, Impression : Imprimerie Favre & Favre S.A., Lausanne  
 Lausanne, novembre 1959 — 44<sup>e</sup> année — Paraît chaque mois

## L'épargne dans les Caisses Raiffeisen suisses

L'activité déployée dans le secteur de l'épargne reste particulièrement animée. Il est néanmoins regrettable de devoir constater que bon nombre de livrets restent des années entières sans mouvement, alors que seule une alimentation régulière mène au but convoité. En 1958, les dépôts d'épargne gérés par les Caisses affiliées ont franchi pour la première fois le cap du milliard de francs. Non seulement les intérêts capitalisés, mais surtout les dépôts nouvellement confiés sont ici à l'origine de l'augmentation enregistrée de 55,1 millions de francs. Le transfert au profit d'une Caisse d'un carnet d'épargne d'un tiers établissement intervient occasionnellement, mais ce genre de transactions est insignifiant. Au cours de ce dernier exercice, diverses sommes ou « bas de laine » jusqu'alors pieusement conservés dans de vieux bahuts ou sous quelques matelas, ont été confiés à nos Caisses, en raison des mesures prises par l'Institut d'émission visant à retirer certains billets de banque de la circulation.

Voici l'évolution du secteur de l'épargne pour l'ensemble des 1051 Caisses :

	1958 En millions de francs	1957 En millions de francs
Avoirs au 1 <sup>er</sup> janvier	985,8	938,3
Versements	243,7	233,5
Intérêts capitalisés bruts	29,3	24,2
	1258,8	1196,0
Prélèvements (y compris 25 % d'impôt anticipé)	217,8	210,2
	1041,0	985,8

Le nombre des livrets d'épargne a passé de 515 794 à 533 902, compte tenu de l'ouverture de 36 999 nouveaux et de la liquidation de 18 891 anciens. 474 222 livrets totalisant Fr. 406 025 979.— n'excèdent pas Fr. 5000.— chacun et sont

donc au bénéfice du privilège légal. Les autres 59 680 livrets supérieurs à Fr. 5000.— chacun constituent un capital de Fr. 634 972 063.— L'impôt anticipé décompté des intérêts bruts capitalisés s'est élevé à 6,98 millions de francs.

Le tableau suivant des taux d'intérêt de l'épargne permet d'intéressantes comparaisons marquant spécialement la hausse des conditions d'intérêts en 1958 :

	1958 En millions de francs	1957 En millions de francs
2 1/4 %		20,7
2 1/2 %	7,9	570,1
2 3/4 %	119,1	237,6
3 %	892,4	150,7
3 1/4 %	21,6	6,6

L'épargne révèle de manière assez sensible l'élévation de 2 1/2 à 3 % du taux de l'intérêt intervenue l'an dernier. En 1957, en effet, un montant de 570,1 millions bénéficiait du 2 1/2 %, alors qu'au 31 décembre de l'année suivante, cette catégorie ne représentait plus que 7,9 millions de francs. En revanche, le volume des fonds placés à 3 % passait de 150,7 à 892,4 millions. Il va sans dire que la possibilité d'améliorer les conditions appliquées à l'épargne a été mise en pratique avec enthousiasme par les Caisses Raiffeisen.

Les Caisses des différentes régions du pays ont toutes participé à l'augmentation massive de l'épargne. Des accroissements particulièrement importants, excédant la moyenne, ont été réalisés par les Caisses bernoises et valaisannes. En vertu de prescriptions légales surannées, l'activité des Caisses tessinoises dans ce domaine s'opère par le truchement de dépôts en lieu et place de livrets d'épargne, alors qu'ailleurs, cette pratique est de plus en plus abandonnée. Cet handicap trouve au surplus sa confir-

## Jours de novembre

Voilà les feuilles sans sève  
 Qui tombent sur le gazon ;  
 Voilà le vent qui s'élève  
 Et gémit dans le vallon ;  
 Voilà l'errante hirondelle  
 Qui rase du bout de l'aile  
 L'eau dormante des marais ;  
 Voilà l'enfant des chaumières  
 Qui glane sur les bruyères  
 Le bois tombé des forêts.

L'onde n'a plus le murmure  
 Dont elle enchantait les bois ;  
 Sous des rameaux sans verdure  
 Les oiseaux n'ont plus de voix.  
 Le soir est près de l'aurore ;  
 L'astre à peine vient d'éclorre,  
 Qu'il va terminer son tour :  
 Il jette par intervalle  
 Une lueur, clarté pâle  
 Qu'on appelle encore un jour.

La brebis sur les collines  
 Ne trouve plus le gazon ;  
 Son agneau laisse aux épines  
 Les débris de sa toison.  
 La flûte aux accords champêtres  
 Ne réjouit plus les hêtres  
 Des airs de joie et d'amour.  
 Toute herbe aux champs est glanée :  
 Ainsi finit une année,  
 Ainsi finissent nos jours !

*Lamartine.*

mation dans le bilan global des Caisses du Tessin qui fait ressortir un montant de 1,2 million de dépôts d'épargne, tandis que le compartiment des carnets de dépôts note une avance de 5 millions pour atteindre 18,6 millions.

Dans le domaine des placements obligatoires, le secteur des capitaux bénéficiant

d'un intérêt supérieur à 3 % s'est élargi de 126 millions en 1957 à 210 millions au terme du dernier exercice. Pendant un certain temps, le 4 % et même davantage était offert tant pour les conversions que pour les souscriptions. Ces constatations ressortent du tableau ci-dessous sur la répartition des obligations selon le taux :

	1958 En millions de francs	1957 En millions de francs
2 1/2 %	0,1	
2 3/4 %	3,8	5,3
3 %	101,9	142,2
3 1/4 %	66,2	68,9
3 1/2 %	32,9	19,5
3 3/4 %	19,4	7,0
4 %	78,7	27,5
4 1/4 %	12,7	3,4

Au terme de ce dernier exercice, le portefeuille des obligations s'élevait à 315,7 millions, ce qui représente une augmentation, par rapport à l'année précédente, de 41,8 millions de francs. Sur l'ensemble des Caisses, 104 d'entre elles ne détiennent aucune obligation. L'une ou l'autre Caisses du Haut-Valais, par contre, gèrent quel-

ques placements à terme sous forme de comptes de dépôt. D'une façon générale, les dépôts d'épargne font ressortir un volume trois fois supérieur à celui des placements obligataires. Les Caisses thurgoviennes font exception, la proportion des secteurs en question étant à peu près identique. Pour ce genre de dépôts, la Caisse se doit de bonifier un intérêt plus substantiel ; en revanche, elle dispose ainsi de capitaux à plus longs termes qui lui permettent de satisfaire la demande de prêts hypothécaires.

Au chapitre des fonds confiés de l'épargne et des obligations, on peut encore ajouter les dépôts en compte courant. Ce secteur révèle 108,4 millions de francs de disponibilités à vue — en augmentation de 7,1 millions l'an dernier — et 45,7 millions de placements à terme des corporations de droit public, communes et paroisses.

Grâce à la considération acquise, les dépôts du public enregistrent une augmentation constante. Ainsi, les Caisses Raiffeisen conservent leur pleine capacité d'action et assurent du même coup leur autonomie financière. Elles conservent une saine liquidité sans recourir à la voie des emprunts.

de notre balance commerciale en août 1959 est de 9,3 millions inférieur au déficit enregistré en juillet dernier.

En septembre 1959, notre commerce extérieur a encore évolué favorablement et de la façon suivante : les importations se chiffrent à 694,9 millions de francs (99,3 millions de plus qu'en septembre 1958) et les exportations à 650,9 millions (77,5 millions de plus-value par rapport à septembre 1958).

La reprise du commerce d'automne, enregistrée aux exportations du mois de septembre des années précédentes, s'est manifestée cette fois d'une manière particulièrement prononcée, en ce sens que la valeur de nos ventes à l'étranger s'établit au niveau le plus élevé noté au cours du mois. Et, fait réjouissant, la reprise horlogère se maintient. En effet, en septembre dernier, la Suisse a exporté 3 979 000 montres d'une valeur totale de 108,4 millions de francs. Par rapport à septembre 1958, l'amélioration est de 598 700 montres et, en valeur, de 6 millions de francs.

\* \* \*

Le *marché de l'argent et des capitaux* est caractérisé, depuis la fin du premier trimestre de 1959, par une tension accrue, laquelle a succédé à la période de liquidité qui avait commencé en automne 1957. La situation actuelle reste cependant aisée, bien que l'afflux des fonds auprès des banques diminue alors que le volume des crédits augmente. La mise à contribution nette du marché des capitaux par des émissions publiques a atteint 1,1 milliard de janvier à août 1959, soit près du triple du chiffre correspondant de 1958. Un tiers environ concerne des émissions étrangères (345 millions), alors que, de janvier à août 1958, le marché avait été réservé exclusivement à des emprunts suisses.

Le *bilan des banques cantonales*, pour le premier semestre de l'année, reflète cette situation. La progression des dépôts du public s'est ralentie. A fin juin, le total des dépôts se chiffrait à 13 milliards 832 millions de francs. L'augmentation n'a été que de 453 millions alors qu'elle avait atteint 651 millions pendant la période correspondante de 1958. Et tandis qu'il y a un ralentissement dans l'afflux des fonds, la demande de crédits, de crédits hypothécaires surtout, s'est accrue. Pour un total de crédits de 14 milliards 78 millions de francs, l'augmentation a été de 258 millions contre 116 millions l'an dernier. Et si l'on considère séparément l'évolution au cours des deux premiers trimestres, on constate certains symptômes de resserrement. En effet, l'augmentation des crédits hypothécaires

## Situation économique et marché de l'argent

Si, aux *Etats-Unis*, l'évolution future de la conjoncture est jugée avec plus de réserve — la tension sur le marché de l'argent et des capitaux confirmée par une hausse du taux officiel de l'escompte de 3 1/2 à 4 %, le déficit de la balance des paiements, la grève dans l'aciérie, tous ces éléments constituant des facteurs d'insécurité — en *Europe*, en revanche, l'essor économique se poursuit, favorisé par une accumulation de stocks encore dans sa phase initiale.

En *Suisse*, les signes de reprise de la conjoncture, qui se manifestent depuis le printemps, se confirment et s'accroissent. On estime à 5,1 milliards de francs (3,1 milliards dans le secteur privé et 2 milliards dans le secteur public) les sommes affectées à la construction en 1959 ; c'est là un chiffre record de 20 % plus élevé qu'en 1958.

Selon la statistique des *travaux du bâtiment*, 11 470 logements ont été construits durant le premier semestre de 1959 dans les 462 communes de plus de 2000 habitants. Ce nombre dépasse de 30 % les résultats enregistrés à pareille époque de l'an dernier. Du total des logements construits, 14 % l'ont été par des coopératives de construction, 36 % par d'autres personnes

juridiques et 45 % par des personnes privées. Mais l'accentuation de la progression est beaucoup plus sensible encore si l'on considère les permis de bâtir délivrés pendant ce premier semestre de 1959. Ils concernent 24 618 logements, nombre de 88 % plus élevé que le chiffre correspondant de l'année précédente, dépassant même de 16 % le chiffre record du premier semestre de 1955. La progression qui s'est produite d'une année à l'autre s'étend aux communes de toutes les catégories de grandeur.

Sur le *marché du travail*, l'état favorable se maintient. En août 1959, le nombre des chômeurs complets inscrits pour un emploi aux offices du travail était de 812, contre 760 à fin juillet et 1723 à fin août 1958. Le recul de 911 chômeurs complets qu'on enregistre d'une année à l'autre concerne principalement les ouvriers horlogers, les ouvriers du bâtiment et les employés de commerce.

Le *commerce extérieur* de la Suisse, en août 1959, se chiffre à 604,7 millions de francs à l'importation et à 529,2 millions à l'exportation, contre respectivement 563,9 et 490,8 millions de francs en août 1958. Avec 75,5 millions de francs, le solde passif

s'est produite dans le deuxième trimestre essentiellement. Au total, les prêts et crédits accordés par les banques cantonales ont augmenté de 210 millions dans le deuxième trimestre contre 48 millions seulement dans le premier. Etant alors données la progression considérable des permis de construire dont nous parlions plus haut et la demande accrue de crédits qui va en résulter, on doit admettre aisément que le resserrement signalé sur le marché de l'argent et des capitaux n'est pas un phénomène purement passager. Nous en voulons pour preuve encore la chasse aux crédits faite auprès du « Fonds de compensation de l'AVS ». Des banques se sont fait assurer des avances à tel point que toutes les disponibilités de ce Fonds sont déjà promises jusqu'au printemps prochain.

Si la liquidité reste néanmoins encore abondante, c'est la situation et les prévisions ci-dessus décrites qui ont incité le Conseil de banque de la Banque nationale suisse à lancer un appel à la sagesse et à la prudence, invitant les établissements bancaires à profiter des enseignements des trois dernières années.

L'association suisse des banquiers a aussi passé en revue ces problèmes qui se posent actuellement aux banques du pays. C'est dans ce sens et pour demander au pouvoir public de restreindre aussi leurs dépenses que son président, M. de Loès, a prononcé ces paroles en assemblée générale de l'association, le 26 septembre dernier : « Les finances fédérales ont toujours été pour nos banquiers un sujet de préoccupations. Ils ont toujours veillé à ce que les dépenses publiques ne prennent pas des proportions trop considérables. Aujourd'hui plus que jamais, il faut veiller au grain, puisque les subventions et constructions publiques s'amplifient sans cesse. »

A quoi le conseiller fédéral Streuli, dans son esprit de lutte contre l'étatisme et pour le maintien du fédéralisme, ce principe majeur de la Confédération, a acquiescé en s'inquiétant de l'ampleur qu'ont prises les tâches que l'on a confiées peu à peu à l'administration fédérale. Il est convaincu que le gonflement de l'activité étatique avec les dépenses qu'il entraîne, constitue en fait une charge pour l'économie libre et diminue la souplesse et l'initiative qui caractérise cette dernière. La Confédération ne saurait jouer le rôle d'une banque.

Le Conseil fédéral suit la même ligne de conduite lorsqu'il déclare irrecevable le postulat Duttweiler relatif à la cession d'une partie de l'or de la banque nationale à des institutions privées afin qu'elles puissent s'en servir comme moyen de paiement. Une expansion encore plus forte de la construction consécutive à l'octroi par la Con-

fédération de crédits additionnels conduirait à de sérieuses perturbations de l'équilibre économique, avec toutes les conséquences sur le niveau des prix et des coûts. La banque nationale s'efforce donc de maintenir le volume de l'argent sous contrôle afin de contrecarrer les impulsions malsaines d'origine monétaire. Il importe qu'à cet égard les établissements de crédit la soutiennent, comme ils l'ont fait jusqu'ici, en s'assurant de fortes réserves de liquidités en vue de l'avenir et en observant une attitude disciplinée dans l'octroi des crédits.

La hausse du loyer de l'argent résultant de la situation décrite plus haut semble toutefois se contenir dans d'assez étroites limites et l'état du marché de l'argent se tient pour très sain. Les banques cantonales offrent le 3 % au maximum pour leurs bons de caisse. Successivement cependant, les grandes banques ont haussé ce taux à 3 1/4 % pour les dépôts à 6 ou 7 ans de terme, conservant le 3 % pour ceux à 3 ou 5 ans de terme. Le taux de l'épargne reste à 2 1/2 % dans la plupart des banques cantonales, l'une ou l'autre ayant adopté le 2 3/4 %. Le taux moyen de l'épargne dans les 12 grandes banques cantonales se maintient à 2,71 %, de 2,83 qu'il était au début de l'an. Les émissions d'emprunts publics rencontrent toujours la faveur des déposants. Celles de la Confédération, des cantons et des grandes villes sont communément offertes à 3 1/4 %, alors que, normalement, les entreprises électriques ou industrielles doivent assortir les leurs du 3 1/2 %, voire du 3 3/4 %. Le rendement moyen en bourse des titres de la Confédération se monte actuellement à 3,19 %.

Du côté des débiteurs, aucune modification sensible n'est à signaler, le taux des premières hypothèques s'étant stabilisé à 3 3/4 %. Le taux moyen des anciennes hypothèques dans les banques cantonales reste à 3,74 %, à 3,76 % pour les nouvelles affaires hypothécaires concernant l'agri-

culture et les logements sociaux, à 3,78 % pour celles relatives aux logements et bâtiments industriels.

Dans nos **Caisse Raiffeisen**, on ne prévoira plus aucune modification d'ici à la fin de l'année, pour autant, bien entendu, que les conditions actuellement appliquées soient celles que nous avons préconisées dans nos dernières chroniques. Si la légère tendance à la hausse devait se confirmer et s'accroître, il serait assez tôt de revoir la question à fin décembre pour y adapter les conditions d'intérêt à la nouvelle situation en vue du prochain exercice. Nous y reviendrons en temps opportun.

Nous aimons cependant à préciser que l'échelle des taux doit se baser sur le 2 3/4 % à l'épargne et le 3 3/4 % pour les hypothèques de premier rang, de telle manière que la marge de gain de 1 % soit assurée. Nous rappelons ici que le manquement de l'argent d'autrui et l'octroi du crédit sont soumis à des principes orthodoxes qui n'admettent pas la fantaisie. En ne faisant pas fi des sages conseils découlant de l'expérience, on s'évite de vilaines méprises. Il y a donc nécessité absolue d'appliquer une échelle normale des taux pour assurer un rendement en rapport avec l'importance de la Caisse, de façon que la structure de son bilan réponde aux dispositions légales relatives aux fonds propres.

Ajoutons encore que, d'une part, on ne doit pas dépasser le 3 1/4 % pour les obligations à 5 ans de terme, réservant le 3 % pour celles à 3 ans de terme et que, d'autre part, le taux des avances aux corporations de droit public doit être celui du premier rang hypothécaire, c'est-à-dire le 3 3/4 %. Nous devons nous élever contre la tendance de certains à réclamer ici l'application du taux privilégié de 3 1/2 %, comme ce fut le cas autrefois. Il ne faut pas répéter l'injustice qui serait ainsi faite envers les autres débiteurs, spécialement envers les propriétaires fonciers.

Fx

## Les assises annuelles de la Fédération fribourgeoise romande des Caisse Raiffeisen

La commune de Posieux, qui fait paroisse avec celle d'Ecuvillens, fait aussi partie de la circonscription coopérative de la Caisse Raiffeisen d'Ecuvillens. Le lieu historique et centré de Posieux avec sa célèbre chapelle et sa non moins célèbre hôtellerie de « La Croix-Blanche » ne pouvait être mieux choisi pour le rassemblement annuel

des délégués raiffeisenistes fribourgeois romands. Ils y furent cordialement reçus en ce samedi ensoleillé du 8 octobre. La campagne avait su conserver la beauté de sa parure dont elle avait été prodigue tout au long de l'année et l'avait même accentuée des couleurs annonciatrices de l'automne. Ce cadre merveilleux, alors que les

travaux des champs étaient fort avancés, ne pouvaient qu'être propice à une participation record.

Il fallait bien, en effet, la vaste salle de « La Croix-Blanche » pour contenir la phalange des 225 participants accourus à l'appel du Comité fédératif. Aussi, les places sont-elles occupées jusqu'au dernier recoin. Le distingué président, *M. le révérend doyen Henri Monnard*, de Marly, a la physiologie toute souriante lorsqu'à 09.15 h. il ouvre l'assemblée plénière par la prière habituelle pour placer les travaux et les délibérations sous la protection divine. Il présente les souhaits de bienvenue aux invités et aux mandataires des Caisses fédérées. Il salue tout particulièrement le délégué de l'Union suisse, *M. Géo Froidevaux*, *M. Edmond Bossy*, conservateur du registre foncier de Fribourg, les autorités paroissiales et communales locales avec, à leur tête, *M. le révérend curé Defferrard*, les deux syndics de Posieux et d'Ecuvillens et les dirigeants *in corpore* de la Caisse Raiffeisen locale. Au cours de l'assemblée, il aura le plaisir de saluer successivement l'arrivée de *M. le directeur Chardonnens*, de l'Ecole cantonale d'agriculture de Grangeneuve, puis de *M. le conseiller d'Etat Théo Ayer*, chef du Département des finances.

L'assemblée est assombrie par l'absence de son cher secrétaire cantonal, *M. l'abbé Joseph Terrapon*, révérend chapelain à Chavannes-les-Forts, que Dieu a rappelé à Lui à fin février dernier. Par la voix du secrétaire par intérim, *M. Louis Pasquier*, de Sâles, elle entend, non sans émotion, la lecture du dernier procès-verbal rédigé encore par ce fidèle serviteur, celui de l'assemblée du 2 octobre 1958 à Marsens.

L'appel des Caisses fait constater la participation de toutes les sections fédérées à l'exception de celle d'Aumont, belle preuve de vitalité et d'attachement à une œuvre pour laquelle les délégués aiment à se dévouer, tout en témoignant de l'intérêt qu'ils portent à ces assemblées instructives au premier chef.

Poursuivant conformément à l'ordre du jour, le président, *M. le doyen Monnard*, fait un tour d'horizon sur l'activité propre de la Fédération et de son Comité. Il annonce l'organisation prochaine de journées d'information à l'intention des organes responsables en vue du perfectionnement toujours plus poussé de l'organisation du ménage interne des Caisses locales et de leur administration. Rendant un pieux hommage au secrétaire décédé, *M. l'abbé Terrapon*, hommage auquel s'allie spontanément toute l'assemblée, le président s'exprime en ces termes :

« Ses procès-verbaux étaient toujours attendus avec joie parce qu'il savait join-

dre au souci de la précision le trait d'esprit et la pointe d'humour qui révélaient toute la richesse de sa nature ardente et toute l'intelligence d'un esprit éveillé et ouvert. *M. Terrapon* était un prêtre dévoué, un confrère fidèle dans ses amitiés, un raiffeiseniste convaincu. Il l'a prouvé par toutes ses activités. Malgré ses 70 ans, il était toujours actif et nous pouvions espérer que longtemps encore nous le verrions parmi nous. Il a accueilli la mort comme il avait, au cours de sa vie, affronté de nombreuses difficultés, avec esprit et foi, lucidité et même avec l'hu-

Nombre de Caisses . . . . .	56
Effectif des sociétaires . . . . .	4 558
Effectif des déposants . . . . .	19 917
Dépôts d'épargne . . . . .	fr. 30 961 000.—
Obligations . . . . .	» 7 595 000.—
Dépôts en compte courant . . . . .	» 6 414 000.—
Prêts hypothécaires . . . . .	» 25 996 000.—
Crédits d'exploitation . . . . .	» 11 200 000.—
Somme globale des bilans . . . . .	» 50 076 000.—
Mouvement d'affaires . . . . .	» 76 892 000.—
Réserves . . . . .	» 2 479 000.—

Prestement, l'assemblée liquide les affaires administratives. Pour la 42<sup>e</sup> fois, *M. l'abbé Sapin*, révérend chapelain à Avrydevant-Pont, présente les comptes du ménage interne de la Fédération. La caisse est en bonne posture et les délégués confirment à l'unanimité les propositions d'approbation faites par les sections vérificatrices de Courtion et de Cressier sur Morat, avec des remerciements au dévoué argentier. Les Caisses de Marsens et de La Roche rapporteront sur les comptes de l'exercice 1959-60. Malgré les dépenses supplémentaires qu'entraînera l'organisation des cours prévus pour l'année prochaine, la cotisation annuelle des sections est maintenue au même taux que précédemment. Au cours d'une élection complémentaire au sein du Comité fédératif, l'assemblée acclame la candidature proposée par le Comité de *M. Joseph Beaud*, notaire, gérant de la Caisse d'Albeuve, en remplacement du regretté secrétaire, *M. l'abbé Terrapon*.

La mission de la Fédération étant en tout premier lieu d'ordre culturel, son Comité avait fait appel à un spécialiste du « Droit de gage immobilier », *M. Ed. Bossy*, conservateur du registre foncier de la Sarine, pour traiter ce sujet bien d'actualité au sein des Caisses de crédit mutuel. En une leçon éminemment pratique, et traitant la question de main de maître, le distingué conférencier a mis en évidence le caractère et les effets juridiques des différents titres hypothécaires avec leurs particularités selon les usages dans le canton.

Cette étude devant paraître dans un prochain numéro de ce journal, les lecteurs

auront tout loisir de la reprendre à tête reposée de manière à en tirer tout le profit possible. Néanmoins, des précisions sont demandées, séance tenante, à l'orateur sur quelques points précis soulevés, preuve que son exposé n'a pas péché par son aridité, mais qu'il a su, au contraire, captiver les praticiens du crédit hypothécaire rural. On a parlé de l'amortissement des titres hypothécaires, du droit d'avancement dans les cases libres, de la cession des actes de crédit hypothécaire, etc. Cette discussion a fait ressortir le degré de formation pratique des caissiers raiffeisenistes et leurs aptitudes à traiter les affaires hypothécaires.

Pour détendre les esprits qu'une telle étude abstraite avait mis à l'épreuve et en guise de relais avant le second exposé annoncé, le président accomplit un acte solennel devenu traditionnel, celui de la proclamation des vétérans. Les chevrons, qui couvrent avec une abnégation inlassable au service des Caisses depuis un quart de siècle, ont bien mérité d'être mis publiquement à l'honneur. Aux applaudissements de la salle, ces militants reçoivent un élégant portefeuille dédié tandis que le président leur traduit les sentiments de gratitude auxquels ils ont justement droit. Nous nous plaignons à les nommer :

	1957	1958
	56	56
	4 558	4 601
	19 917	20 365
fr. 30 961 000.—		fr. 31 680 000.—
» 7 595 000.—		» 9 314 000.—
» 6 414 000.—		» 6 308 000.—
» 25 996 000.—		» 27 582 000.—
» 11 200 000.—		» 11 458 000.—
» 50 076 000.—		» 52 277 000.—
» 76 892 000.—		» 74 594 000.—
» 2 479 000.—		» 2 616 000.—

MM. Rohrbasser Hercule, Courtion  
Rohrbasser Firmin, Courtion  
Renevey Armand, Fétigny  
Borcard Siméon, Grandvillard  
Raboud Jules, Grandvillard  
Christan François, Léchelles  
Radice Emile, Montbovon

Duruz Robert, Murist  
Demierre Irénée, Murist  
Chassot Léon, Orsonnens  
Pasquier Albert, Sâles  
Ménétreay Henri, Villaraboud.

Apportant le message de félicitations et les vœux des organes de la Direction centrale, *M. Géo Froidevaux*, reviseur de l'Union suisse, situe le bilan moral et matériel des révisions opérées conformément à la loi et aux statuts et fait les commentaires d'usage sur les résultats proclamés. Comme toutes les Caisses suisses, les Caisses fribourgeoises ont atteint un niveau de perfectionnement respectable et enviable, doublé d'un sens des responsabilités digne d'éloge. Elles rendent ainsi témoignage de leur pleine capacité à gérer l'épargne populaire et à résoudre tous les problèmes du crédit rural. Le rapporteur termine son exposé par l'étude de problèmes pratiques d'actualité, distribuant force conseils sur le sage et prudent maniement des fonds confiés et par l'examen de la situation du marché de l'argent.

A l'heure des questions, lors de la discussion générale, *M. Fortuné Ridoux*, gérant de la Caisse de Lentigny, présente un postulat en 4 points ayant trait à l'acte authentique pour les cautionnements supérieurs à 2000 francs, à l'approbation des épouses pour les cautionnements de petits montants, au remplacement du titre de caissier par celui de gérant, et à la propagation de l'esprit Raiffeisen dans les paroisses qui ne jouissent pas encore des bienfaits du crédit mutuel. Quelques précisions sont données à l'interpellateur dont les questions sont retenues par le Comité qui reviendra en temps et lieu.

Le merci final aux délégués pour leur intérêt et leur attention soutenus met le terme à une assemblée des plus fécondes et des mieux réussies.

\* \* \*

La grande salle se vide en un clin d'œil pour permettre au restaurateur de préparer le couvert alors qu'un soleil radieux tient compagnie aux délégués prenant un apéritif bien gagné dans le jardin de l'hôtel. Et ce n'est pas une simple affaire que de replacer les 225 convives dans une salle aux proportions tout de même suffisantes. Bien disciplinés, ils sont installés à l'heure indiquée pour le repas en commun qu'en maître de cérémonie, *M. l'abbé Plancherel*, révérend curé de Vuippens, dirigera avec la distinction qu'on lui connaît. Il saura, avec un art consommé, créer l'atmosphère de cordialité et d'intimité qui marque, chaque année, ces agapes toutes familiales. Entrecoupées de chansons du terroir, les joutes oratoires y prennent une haute va-

leur si bien que cette partie de la journée remporte traditionnellement son succès.

A tout seigneur tout honneur! *M. le conseiller d'Etat Théo Ayer* transmet le message du Gouvernement cantonal, sa reconnaissance, ses encouragements et ses vœux de prospérité aux Caisses Raiffeisen dont l'action bienfaisante se déploie au profit des populations rurales. Elles prennent largement part au développement économique du canton en un secteur qui leur est tout spécialement réservé et sans esprit de concurrence envers les autres établissements bancaires. Elles se mettent au service de la famille. Elles collaborent à la solution des problèmes qui se posent à la responsabilité des autorités supérieures du canton. Et l'orateur de lancer un appel à la propagation de l'esprit d'épargne en vue de l'alimentation de la source des capitaux nécessaires aux investissements exigés pour le développement économique du pays.

*M. Chardonnens*, directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture de Grangeneuve, sise sur le territoire de la paroisse d'Ecuvillens-Posieux, est lui-même sociétaire de la Caisse locale. Il en apprécie les mérites et se réjouit des succès des Caisses pour le plus grand bien des régions agricoles. Le problème du danger de la surestimation des gages immobiliers dans les régions isolées ayant été soulevé au cours de l'assemblée du matin, l'orateur s'y réfère pour appuyer l'action du Conseil fédéral instituant des mesures propres à l'amélioration des conditions d'exploitation dans l'agriculture, mais tout spécialement des petits paysans et des montagnards dont la situation devient tragique et pour lesquels les Caisses Raiffeisen peuvent jouer un rôle éminemment social et moral.

On entend encore le toast du délégué de l'Union relevant le sens humain de l'action raiffeiseniste et celui du syndic de Posieux, *M. Ernest Maradan*, au nom des autorités communales, paroissiales et de la Caisse locale d'Ecuvillens-Posieux. Lui-même membre fondateur de la Caisse, il apporte le salut des deux communes sur lesquelles s'étend son cercle d'activité, rappelle les tâches des responsables, rend hommage à la mission éducative et chrétienne du mouvement et offre le verre de l'amitié de la part des autorités qu'il représente.

Le major de table, bien en verve, sait tirer les enseignements pratiques de toutes ces bonnes paroles. Il dit un merci sincère à tous sans oublier l'hôtelier et son personnel. Et c'est par un chant exprimant la confiance en Dieu que se clôt cette inoubliable journée: Ciel, entends nos vœux!

Manifestation de solidarité rurale, elle fut aussi une manifestation de la claire volonté des militants raiffeisenistes d'œuv-

rer à l'avenir comme par le passé pour une noble cause sous la fière devise: «Aider et servir».

Fx

### Idées directrices

#### L'INDIVIDU ET L'ORGANISATION

« Tout ce qui est production dans la vie, tout ce qui est génie, tout ce qui est création, est individuel. L'organisation ne crée rien: elle met en œuvre des qualités individuelles, des qualités de création. Il faut donc un certain équilibre entre l'individu et l'organisation. L'individu seul, socialement, ne peut rien, c'est un anarchiste, il est dépassé. Mais si vous abandonnez l'individu à l'organisation, à sa logique, vous risquez de l'atrophier.

» L'organisation qui détruirait l'individu détruirait en même temps la vie. Le grand problème de notre époque, et il n'est pas près d'être résolu, c'est de trouver cet équilibre naturel entre l'individu créateur, et l'organisation qui donne à l'homme son efficacité.

André Siegfried.

## Communication

### Dernier délai pour le remboursement de l'impôt anticipé des personnes juridiques

Les demandes en remboursement de l'impôt anticipé déduit des intérêts échus en 1956 des avoirs des communes, corporations, coopératives, sociétés, etc., doivent être présentées à l'Union pour le 30 décembre 1959 au plus tard, afin qu'elles puissent être transmises encore en temps utile à l'Administration fédérale des contributions à Berne. Le droit au remboursement pour les intérêts de 1956 s'éteint le 31 décembre 1959.

P. K.

Sur le chemin de la vie,  
Il faut savoir s'arrêter,  
penser à l'avenir, à ses vieux jours.  
L'épargne à la Caisse Raiffeisen  
assure la plus grande sécurité.

## Pourquoi le nombre des paysans-ouvriers augmente en Valais quand, partout ailleurs en Suisse, il diminue

Le Bureau fédéral des statistiques nous a fait, l'an passé, de bien curieuses révélations : de 1939 à 1955, le nombre des exploitations agricoles a diminué en Suisse de 32 782 unités. Le canton du Valais a subi, lui, pendant ce même laps de temps, un phénomène exactement inverse : le nombre de ses exploitations a augmenté de 962 unités !

Alors que partout ailleurs en Suisse on assiste à une *concentration des entreprises agricoles* qui s'opère, dans la plupart des cas, sur les domaines de 10 à 20 hectares, en Valais, au contraire, on assiste à un *fractionnement des entreprises agricoles*.

La première conséquence ?

La disparition de la petite entreprise agricole entraîne automatiquement la disparition du paysan-ouvrier, c'est la raison pour laquelle la classe très importante, il y a 50 et 100 ans, du paysan-ouvrier disparaît de plus en plus.

J'en ai indiqué les raisons lors de mon dernier article (*Messager Raiffeisen* d'octobre).

Je voudrais, aujourd'hui, donner l'explication du *cas unique* que constitue celui du canton du Valais.

Comment comprendre le fait de la fragmentation toujours plus poussée de sa propriété foncière quand partout ailleurs c'est le phénomène inverse qui se produit ? Comment expliquer le nombre stupéfiant de propriétaires de moins d'un hectare de terrain qu'on trouve en Valais ? Ils sont, en effet, 7738, en augmentation de 2444, depuis 1939 et forment le 33,3 % de toutes les entreprises agricoles. Comment interpréter un tel chiffre quand partout ailleurs on renonce aux petites exploitations pour en former de plus grandes et de plus complètes ?

Une réponse fort pertinente a été donnée à ces questions par différents connaisseurs de l'économie valaisanne, dont M. Cyrille Michelet, ancien président du Grand Conseil valaisan.

Tous sont d'avis que les raisons sont fort diverses. Les voici rapidement esquissées.

Si, aux 7738 propriétaires de moins d'un hectare, nous ajoutons les propriétaires de 1 à 3 ha., nous sommes au 78,3 % du total et nous pouvons déduire que le plus grand nombre de ces exploitations ne peut assurer le revenu vital d'une famille.

L'évolution constatée ne s'explique par aucune donnée d'économie rurale. Le rendement brut annuel de l'agriculture valaisanne peut être estimé de 100 à 120 millions de francs. En moyenne des 21 311 entreprises recensées, nous aurions 5000 fr. environ, dont il faut déduire le 40 % au moins pour obtenir le revenu effectif. Or, 3000 francs ne représentent pas aujourd'hui la moitié du minimum vital. Ce petit calcul est déjà la preuve que les agriculteurs valaisans doivent tirer une large part de leurs revenus de sources autres que l'agriculture.

L'essor économique de la première décennie après la deuxième guerre mondiale a influencé le Valais en sens inverse du reste de la Suisse en ce qui concerne l'agriculture.

Dans les cantons à fort développement industriel, les exploitations de moins de 5 ha. disparaissent, absorbées par de plus grandes.

En Valais, les exploitations minuscules ont, au contraire, proliféré. Ce phénomène est à mettre sur le compte de nos lois successorales, du développement des cultures intensives, horticoles, arboricoles, viticoles. *Mais aussi sur l'attachement de notre population à la terre.*

Les héritiers d'un petit lopin de terre formé de parcelles exiguës ne s'en dessaisissent pas volontiers. Même si les exigences matérielles les en éloignent, ils rêvent d'y revenir, d'y construire une maison, un chalet et d'y finir leurs jours.

Non seulement dans les villages de la plaine, mais en de nombreuses zones de la montagne, on a construit et rénové davantage depuis 1945 qu'en un siècle ou deux auparavant. On s'est pourvu d'un confort qui était jusqu'alors l'apanage d'une petite minorité de privilégiés.

C'est que le canton du Valais a vu soudain une expansion inespérée, des occasions de ressources réparties sur tout le territoire : le bâtiment, les routes, des chantiers divers, les transports, l'aménagement hydroélectrique et les barrages.

Ceux qui avaient traditionnellement vécu d'agriculture, chichement, en circuit fermé, se sont mués en ouvriers et petits entrepreneurs.

Tout en restant fidèles à leur petite exploitation, dont ils ont simplifié les tra-

vaux, ils se sont mis à courir au chantier ou à l'usine, pour rapporter des revenus stables leur permettant des investissements auxquels ils n'auraient jamais osé songer tant qu'ils n'avaient pas d'autres ressources que celles de l'agriculture.

Notre population rurale est devenue ouvrière et continue de vivre à la campagne. Elle redoute la condition de prolétaire. Elle attache un grand prix à rester propriétaire d'une habitation et d'un petit terrain où il y a un peu de terrain à cultiver, du bétail à gouverner, même s'il ne s'agit que d'une chèvre ou d'une basse-cour.

La ville — les centres valaisans décorés de ce nom sont restés campagnards — n'a aucun attrait pour les ruraux qui tiennent par-dessus tout à être chez eux. On n'est pas chez soi dans l'étroit logement d'un bâtiment locatif !

Mieux que cela, le rêve de beaucoup d'ouvriers est d'arriver, à force d'économies, à acheter assez de terrain pour pouvoir en vivre, quitter l'usine et vivre cette vie d'indépendance qui est le propre de la vie paysanne.

Ce sont des sentiments assez particuliers au Valais qui demeure un type d'homme qu'on ne domestique et ne bâte pas facilement. Ils ont une valeur humaine incomparable. La conjoncture des dernières années en a permis l'épanouissement.

Certains s'inquiètent fort de cette fragmentation fortement accrue de la propriété paysanne qu'ils qualifient « d'émiettement inconsidéré » et vont jusqu'à se demander si, de cette manière, on ne va pas faire disparaître du Valais l'agriculteur de carrière.

La question se pose sans doute.

Pourtant, les avantages de cette interprétation des activités ouvrière et paysanne sont tels pour le Valais d'aujourd'hui que cette question est un peu laissée à l'écart.

Il est incontestable que, du point de vue social, c'est une solution des plus heureuses. Rien de plus triste pour un homme que de tomber dans la condition prolétarienne. L'ouvrier valaisan n'est, de ce fait, prolétaire qu'à titre tout à fait exceptionnel.

Ensuite, cette solution permet de combler le fossé qui existe si facilement entre consommateurs et producteurs. Les uns comprennent les problèmes des autres, puisqu'ils sont à la fois les uns et les autres, consommateurs et producteurs. Les ouvriers comprennent les problèmes paysans puisqu'ils sont en même temps paysans et les paysans comprennent les problèmes ouvriers puisqu'ils sont en même temps ouvriers.

Il est typique de constater qu'au Grand Conseil valaisan, c'est à peu près toujours

la même majorité qui se dessine qu'il s'agisse de problèmes ouvriers ou de problèmes paysans.

D'autre part, cet « émiettement » de la propriété paysanne n'a point ralenti le rythme de la production agricole valaisanne, bien au contraire.

Notre production fruitière et légumière a passé de 15 millions de kilos en 1939 à 62 millions en 1958 — année sans doute record mais qui sera normale avant longtemps, puisque, bon an mal an, on plante

en terre valaisanne plus de 60 mille arbres nouveaux !

Même si elle est moins spectaculaire, l'augmentation de la production dans les autres secteurs de l'agriculture est également constante.

Cette interpénétration des activités paysanne et ouvrière sera-t-elle durable ?

L'avenir nous le dira.

abbé. Crettol,  
recteur de l'ECA de Châteauneuf.

## Extrait du rapport de gestion de la Caisse suisse de garantie financière pour ouvriers agricoles et petits paysans, à Brougg

*L'étude des demandes de cautionnement, l'expertise des domaines assujettis à ces cautionnements aussi bien que la surveillance de l'exploitation des comptes cautionnés permettent de tirer d'utiles enseignements valables pour tous ceux qui assument quelques responsabilités au sein de nos établissements de crédit rural. C'est la raison pour laquelle nous nous plaignons à relever quelques passages instructifs du rapport de gestion de cette coopérative de cautionnement administrée sous l'égide de l'Union suisse des paysans à Brougg. Les expériences et constatations faites sont toujours enrichissantes. Nous en faisons profiter les dirigeants de nos Caisses locales.*

En 1958, le 28 % des 73 requêtes agréées se rapportent à des acheteurs et le 72 % à des fermiers. Cette relation ne s'est guère modifiée comparativement à l'exercice précédent. Au cours des ans, elle a subi, en revanche, une sensible variation. Les cautions accordées se répartissaient, avant la seconde guerre mondiale, pour 2/3 à des acheteurs et pour 1/3 à des fermiers. De 1947 à 1951, cette relation était de 1 à 1, alors qu'aujourd'hui les cautionnements souscrits en faveur d'acheteurs n'atteignent plus même le 30 % du nombre total des demandes agréées au cours de l'exercice.

D'après nos constatations, les prix des domaines n'ont pas baissé. Pour les transactions dont nous avons eu connaissance, effectuées sur le libre marché des biens-fonds, le prix d'achat moyen s'est monté à 171 % de la valeur de rendement. Seuls, les domaines de montagne difficilement accessibles ne trouvent pas facilement preneur (c'est nous qui soulignons. Réd.). Cet état de choses prouve une fois de plus que la législation actuelle ne suffit pas pour empêcher la hausse des prix des terres et pour protéger le propriétaire qui désire exploiter

lui-même son domaine. Une révision du droit foncier rural s'impose.

Pour les exploitations achetées, cet exercice, par nos bénéficiaires (en grande partie reprises par voie d'héritage), un prix d'achat de Fr. 1181.— correspond, en moyenne, à une valeur de rendement de Fr. 1000.—. Pour les demandes repoussées, le prix d'achat entendu pour Fr. 1000.— de la valeur de rendement s'est monté à Fr. 1734.—. En ce qui concerne les exploitations prises à ferme, nous avons constaté que, pour un fermage de Fr. 1000.—, calculé sur la base de la valeur de rendement, le fermage convenu s'est élevé à Fr. 1050.—. Si les bénéficiaires se rendent dignes de la confiance, on peut admettre que, dans ces conditions, il leur sera possible de se tirer d'affaire.

Tous les crédits cautionnés en faveur d'acheteurs bénéficient d'une garantie hypothécaire. Les 17 domaines acquis durant cet exercice par nos bénéficiaires accusent une valeur de rendement de 1 035 800 fr. Pour garantir le capital cautionné de Fr. 195 200.—, il a été constitué des droits de gage immobilier après un montant de charges antérieures de Fr. 1 037 420.—. La somme représentée par la valeur de rendement totale est ainsi cautionnée dans la proportion de 119 %. Sur la base de l'article 86 de la loi sur le désendettement, notre Caisse a la possibilité de cautionner des crédits hypothécaires, destinés à l'achat de domaines, au-delà de la limite d'endettement légale. Dix nouveaux crédits garantis par notre institution pendant l'exercice écoulé dépassent cette limite pour un montant total de Fr. 79 840.—.

Le nombre des cautions en cours au 31 décembre 1958 se montait à 785 et la somme cautionnée s'élevait à 4 729 699 fr. 35.

Pour les cantons romands, les cautions endossées par notre Caisse se présentent ainsi :

	Nombre	Montant
Fribourg	13	Fr. 78 986.—
Vaud	49	» 233 537.—
Valais	4	» 26 118.—
Neuchâtel	143	» 852 547.—
Genève	2	» 12 201.—

Nous nous plaignons à constater qu'un certain nombre d'établissements de crédit ont fait réellement preuve, en ce qui concerne la fixation du taux de l'intérêt, d'un esprit de concession à l'égard des personnes qui ont obtenu notre appui. D'autres, en revanche, ne semblent guère accorder d'attention à la sécurité que confère la caution de notre Caisse aux prêts accordés à nos bénéficiaires.

Voici, pour les cantons romands, le taux de l'intérêt moyen pour les crédits cautionnés par notre institution :

	Crédit avec garantie hypothécaire	Crédit sans garantie hypothécaire
Fribourg	4,35 %	4,50 %
Vaud	4,36 %	4,55 %
Valais	—	4,43 %
Neuchâtel	4,00 %	3,95 %
Genève	4,25 %	4,00 %

*L'Union suisse des Caisses Raiffeisen a toujours conseillé à ses Caisses affiliées l'application d'un taux particulier, et non pas simplement le taux des avances sur simple cautionnement, aux prêts garantis par la Caisse suisse de garantie financière pour ouvriers agricoles et petits paysans de Brougg, comme aussi à ceux cautionnés par toutes autres coopératives de cautionnement reconnues comme institutions d'utilité publique, telles, par exemple, la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, la Société paysanne de cautionnement du canton de Fribourg, l'Office vaudois de cautionnement agricole, l'association « Aide aux paysans bernois » dont l'activité intéresse les Caisses jurassiennes, etc. Le taux préconisé en l'occurrence est celui du premier rang hypothécaire, auquel doivent s'ajouter éventuellement et tout naturellement les primes à verser. Pour simplifier la chose, la Caisse peut prendre à sa charge la prime imposée, quitte à majorer le taux de base de 1/4 ou de 1/2 %, en compensation de la prime payée. (Rédaction.)*

*Le plus précieux et le plus rare de tous les biens est l'amour de son état. Il n'y a rien que l'homme connaisse moins que le bonheur de sa condition.*

D'Aguesseau.

## Un peu de propagande

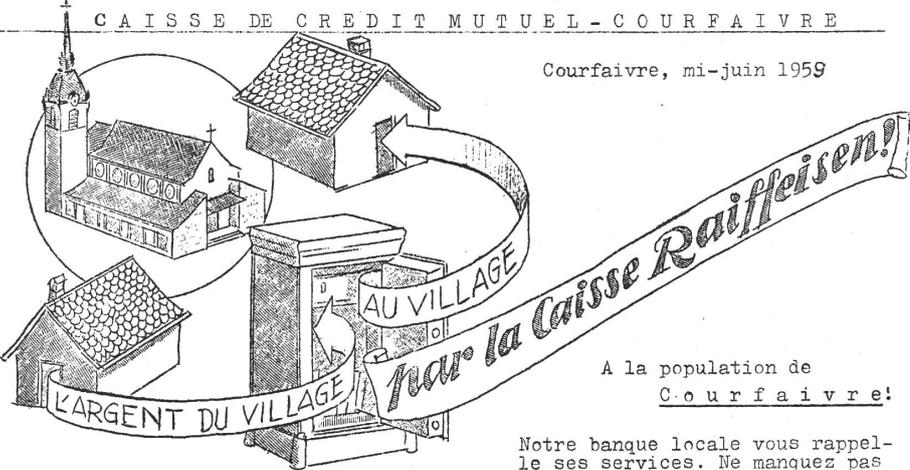
Si le besoin de propagande s'avère nécessaire, on se trouve assez fréquemment embarrassé lorsqu'il s'agit de mettre son désir en pratique par la confection d'une circu-

laire *ad hoc*. A titre d'exemple, nous en reproduisons une due au talent de M. Ernest Guélat, instituteur à Courtételle, secrétaire de la Caisse locale. Elle pourra susciter des imitateurs.

(Réd.)

CAISSE DE CREDIT MUTUEL - COURFAIVRE

Courfaivre, mi-juin 1959



A la population de Courfaivre:

Notre banque locale vous rappelle ses services. Ne manquez pas d'y recourir. Vous collaborerez ainsi à une oeuvre d'entraide spécifiquement locale et vous sauvegarderez vos propres intérêts.

Vous trouverez auprès de notre institution bancaire:

- des taux avantageux, sans frais ni commissions
- une grande facilité en traitant vos affaires sur place
- une sécurité financière parfaite
- une discrétion professionnelle absolue
- un accueil cordial

**ECONOMIES!** Economiser est une nécessité, aujourd'hui comme hier, plus peut-être.

C'est une formation du caractère et de la volonté qui rend la vie plus facile. Apprendre l'épargne aux jeunes, c'est les aider pour toute leur existence.

Habituez vos enfants à l'épargne dès le premier âge. Que leurs petits (et gros) sous soient versés sans hésitation ni regrets dans la tirelire. Ils en seront fiers, et plus tard, ils vous en seront profondément reconnaissants, tant pour les économies accumulées que pour l'éducation reçue.

Non seulement nous vous encourageons à épargner, mais aussi nous vous y aidons:

- nous acceptons les plus petits dépôts
- nous bonifions un intérêt de 2¼% sur tous les prêts
- nous mettons gratuitement un coffret d'épargne à votre disposition pour chaque enfant
- notre caissier vous recevra à l'heure qui vous conviendra, la caisse étant ouverte tous les jours.

Meilleures salutations. Les Comités



mansuétude, a déclaré l'acte de vente valable malgré l'indication d'un prix inférieur au montant convenu, lorsque le complément avait déjà été versé au vendeur. En revanche, la simple promesse de parfaire la somme mentionnée dans l'acte n'a pas été tenue pour suffisante (v. *Journal des Tribunaux* 1959, I, 169). Le résultat négatif s'est aussi imposé d'emblée pour l'acte qui indiquait un prix supérieur au chiffre réel, car, dans ce cas, on ne pouvait d'aucune manière faire concilier les deux montants.

Cette jurisprudence n'a pas échappé à la critique; elle émanait d'ailleurs de l'une seulement des deux Cours civiles du Tribunal fédéral, l'autre l'acceptant, mais sans enthousiasme et le laissant entendre dans un récent arrêt (*Journal des Tribunaux* 1959, I, 170, résumé du considérant 1). Depuis lors, la 1<sup>re</sup> Cour civile a déclaré qu'elle se ralliait à la manière de voir — excluant le tempérament mentionné plus haut — exposée par la Cour de cassation pénale du Tribunal fédéral dans un arrêt rendu le 19 décembre 1958, en la cause zurichoise Frank (ATF 87, IV, 163). Voici en substance ce considérant:

L'exigence de la forme authentique porte sur l'acte de vente en sa totalité. Le prix, élément essentiel, doit y figurer pour son montant réel. L'acompte payé en fait partie comme aussi le solde versé après coup. La protection fournie par la forme authentique ne peut être procurée aux parties que pour ce qui est constaté dans l'acte. Il ne suffit pas que le prix véritable puisse s'établir en combinant le montant énoncé avec d'autres moyens de preuve. C'est l'acte même qui doit authentifier tous les éléments nécessaires pour la conclusion d'un contrat de vente correspondant dans toute son étendue à la volonté effective des parties. La sécurité du droit périliterait d'ailleurs si les tiers ne pouvaient pas tenir pour certain que le prix constaté correspond au prix réellement voulu.

E.-G. Th.

(Bulletin immobilier suisse.)

## Invalidité du contrat de vente immobilier qui indique un prix supérieur ou inférieur au prix effectif

Dans le *Journal des Tribunaux*, n° 11 du 15 juin 1959, p. 322 et suivantes, le professeur Roger Secrétan signale, commente et approuve un revirement de la jurisprudence du Tribunal fédéral en matière de « vente d'immeubles ».

On sait que l'exigence de la forme authentique pour la conclusion de la vente immobilière (art. 216 CO) s'étend à tous les éléments essentiels du contrat. Un des plus importants, c'est le prix. Si le chiffre indiqué dans l'acte ne correspond pas à la volonté réelle des parties, il est simulé et n'a pas d'effet; le contrat est par conséquent nul.

Néanmoins, le Tribunal fédéral, dans une jurisprudence empreinte de trop de

## Au service de la vie culturelle dans nos villages

L'industrialisation a fait de rapides progrès dans notre pays et envahit de plus en plus les communes rurales et les villages. La population paysanne autrefois prédominante devient minoritaire. La vie culturelle dans la communauté se transforme donc également. L'influence des villes s'accroît et menace de modifier les us et coutumes séculaires. La communauté villa-

geoise, berceau de toutes ces traditions, se désagrège. Les familles paysannes se sentent isolées et abandonnées dans leur propre village. Et pourtant, elles devraient toujours constituer le noyau de la communauté villageoise. Il faut chercher à encourager et à sauvegarder la culture de notre pays et préserver nos villages et communes rurales des idées étrangères. C'est là que prennent naissance les forces véritables de notre patrimoine national, de notre culture. Tous les citoyens et citoyennes avisés de la campagne ont une tâche importante à remplir pour maintenir la culture dans la communauté paysanne villageoise ; ils ne doivent pas se lasser de fortifier et de renforcer le sens et la conception de la vie campagnarde. De même que les Zurichois et les Valaisans conservent leur caractère particulier, nos villageois devraient rester également fidèles à leur caractère rural. Nous sommes à nouveau au seuil de l'hiver au cours duquel la vie culturelle est particulièrement animée dans les villages. Veillez à ce que le théâtre, les chansons, la danse populaire et les anciennes traditions soient à l'honneur ! Organisez des soirées consacrées spécialement au village, auxquelles toute la population participe, mettez-les au service de la vie culturelle ancrée dans les saines traditions locales ! Organisez également ici et là des semaines consacrées tout particulièrement au village et montrez à tous le développement du village jusqu'à ce jour ! Invitez les nouveaux habitants à ces manifestations afin que votre village soit également pour eux un véritable village ! Les Autorités, l'Eglise, l'école et les sociétés locales devraient participer à ces efforts. Nos villages doivent à nouveau être le centre d'une vie culturelle active dans nos campagnes. Prenez-en l'initiative ! L'hiver vous offre l'occasion la plus favorable pour réaliser ces tâches.

J. H.

(Le Paysan Suisse.)

## IN MEMORIAM

### ✠ Emile Grandjean

*ancien caissier de la Caisse  
de La Côte-aux-Fées*

*ancien membre du Comité de la Fédération  
neuchâteloise des Caisses Raiffeisen.*

Dimanche matin, 8 octobre, est décédé, dans sa 66<sup>e</sup> année, un citoyen fort connu et apprécié dans son village et dans la contrée, M. Emile Grandjean.

Atteint gravement dans sa santé dès juin 1958, il avait dû abandonner une à une les nombreuses activités qu'il avait assumées

et pour lesquelles il avait donné le meilleur de lui-même. Il fut, entre autres, président de la commission d'école, chef de section pendant plus de 40 ans et membre zélé autant que convaincu de la Croix-Rouge.

Mais c'est surtout à la Caisse Raiffeisen qu'il a pu donner la mesure de ses dons. Pendant 21 ans, il en fut le fidèle et dévoué caissier. Il avait compris, en 1938, toute la valeur qu'aurait pour son village, qu'il aimait tant, cette coopération dans le domaine de l'épargne et du crédit. Il fut un pionnier de la première heure, et c'est bien grâce à lui que cette institution s'est développée d'une façon réjouissante. Il a su, pendant ces 21 ans, par son entregent, sa compétence et sa compréhension, attirer et garder la confiance des membres et du public en général.

Lorsque, le 15 avril dernier, il abandonna ses fonctions de caissier, il pouvait le faire avec le sentiment d'un devoir accompli avec fidélité, désintéressement, dans le véritable esprit Raiffeisen, c'est-à-dire dans l'esprit chrétien. Car, chrétien, il l'a été, non pas tant en paroles, mais en actes : toujours disposé à rendre service, à prodiguer de bons conseils.

Nous présentons à sa famille notre sincère sympathie.

W. B.

\* \* \*

Et voici encore en quels termes M. Pierre Urfer, vétérinaire à Fontainemelon, président de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen, fit les derniers adieux sur la tombe du cher disparu :

« Puisqu'il a plu à Dieu de rappeler à Lui Emile Grandjean, nous nous inclinons devant Sa volonté, bien que, aujourd'hui, le chagrin des raiffeisenistes neuchâtelois soit grand.

Avec Emile Grandjean, en effet, nous perdons, non seulement un collaborateur fort apprécié de chacun, mais un ami, sur lequel on pouvait compter. Lors de la suppression de l'agence de la Banque cantonale neuchâteloise à la Côte-aux-Fées, agence dont il avait la responsabilité, il n'hésita pas à embrasser la cause du raiffeisenisme et à la défendre avec zèle et conviction, tant dans son village que sur le plan cantonal. Il donna le meilleur de lui-même à son nouvel idéal, et c'est ce qui lui valut d'être appelé au Comité de la Fédération neuchâteloise dès sa fondation.

Pendant 20 ans, Emile Grandjean fut le caissier modèle de sa « Raiffeisen » (comme il aimait à l'appeler) à La Côte-aux-Fées, jouissant auprès de tous ses concitoyens d'une confiance bien méritée, tant par son honnêteté que par son dévouement. Pendant 20 ans, toujours fidèle au rendez-

vous, il partagea nos responsabilités au sein du Comité de la Fédération où il sut s'imposer d'emblée, par son bon sens, sa riche expérience des gens et des choses, et surtout par son bon cœur.

Emile Grandjean était un homme foncièrement bon, qu'on aimait à rencontrer, tant son abord était cordial et franc. La séparation, aujourd'hui, n'en est donc que plus cruelle. Cependant, ce doit être une consolation pour les siens, de savoir qu'il laissera dans la mémoire de tous les raiffeisenistes neuchâtelois le souvenir d'un homme droit, intègre, entièrement dévoué à la cause de la solidarité villageoise.

Au nom du Comité de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen, au nom de tous les raiffeisenistes du canton, nous disons à ceux qui le pleurent notre profonde et sincère sympathie. »

## Coin de la pratique

*Le titulaire d'un carnet d'épargne d'une Caisse Raiffeisen instruit le caissier de verser après sa mort la contre-valeur de ce titre à un héritier déterminé ou à une tierce personne. Le caissier est-il en mesure d'exécuter cet ordre ?*

Aux termes de la loi, cette disposition représente indubitablement une dernière volonté, laquelle d'après le droit successoral suisse peut être exprimée dans la forme manuscrite, moyennant acte authentique ou alors oralement. La validité de cette dernière forme ne sera cependant reconnue que s'il est prouvé que des circonstances spéciales ont empêché le testateur d'exprimer ses dernières volontés dans la forme manuscrite ou officielle, notamment danger de mort, blocus, épidémie ou état de guerre. Par ailleurs, une telle déclaration doit être faite par devant deux témoins qui seront chargés de la faire verbaliser en la forme authentique. Dans le cas précité, la validité d'un ordre verbal donné à un caissier par un titulaire de carnet d'épargne l'autorisant à disposer de ce dernier après sa mort est nulle. Lors d'une éventuelle déclaration de ce genre, le caissier rendra le testateur attentif à l'impossibilité qu'il y a pour lui de donner suite à sa demande.

*Les riches ne doivent pas seulement soutenir ceux qui ne peuvent pas gagner leur vie, soit faute de force, soit manque d'ouvrage ; mais ils doivent encore, selon leur fortune, protéger tous les développements honnêtes du travail humain.*

Lacordaire.

## Le Casse Raiffeisen nella democrazia economica

Ci rammentiamo d'aver inteso, a suo tempo, il consigliere federale on. Rubattel pronunciare le seguenti parole in occasione di una conferenza sui problemi attuali dell'economia svizzera: « Nel nostro paese, l'organizzazione della democrazia politica è oramai finita; ci troviamo ora allo stadio della democrazia economica ».

Ci ricordavamo appunto di questa definizione leggendo il testo di una conferenza di Georges Lasserre, professore alla Facoltà di diritto di Parigi, sui « Problemi della democrazia cooperativa ». Riflettendo su queste linee direttive abbiamo allora cercato di trarre le conclusioni relative alla missione che le Casse Raiffeisen compiono come strumento della rinnovazione della vita rurale nell'ambito della democrazia economica.

La cooperazione e la solidarietà tra i lavoratori recano una felice soluzione al problema della democrazia nel settore economico. A questo proposito, la Cassa Raiffeisen realizza la forma più completa, la più perfetta della democrazia economica nel settore che le è proprio del risparmio e del credito: tutta la sua autorità, la sua organizzazione, tutto l'andamento dei suoi affari e il loro controllo dipendono esclusivamente dai soci, dunque i singoli organizzati sotto l'egida della cooperazione. Questa democrazia di rurali, aperta largamente a tutti, esprime nel migliore dei modi l'interesse generale della comunità di campagna. Essa è diretta, concreta, realista. Praticandola, i soci imparano a gestire assieme, con il massimo di sicurezza, i loro comuni interessi. L'educazione che essa esercita su di loro ne fa dei cittadini migliori, qualità che si ripercuote in modo del tutto naturale sul terreno politico e sociale.

Tramite la cooperazione, la Cassa Raiffeisen contribuisce a rafforzare la democrazia politica, completandola con una democrazia economica, sorta dal medesimo ideale federale. Essa rappresenta questa parte perchè in essa medesima regna la vera democrazia, o, in altre parole, perchè tutto il meccanismo della sua organizzazione funziona democraticamente in tutti i settori della sua attività economica.

### La democrazia negli statuti

Lo spirito degli statuti della Cassa Raiffeisen è dominato dai principi fondamentali, essenza stessa della più pura democrazia costruttiva. L'intangibilità della dottrina dei pionieri, veri servitori del popolo, rende invulnerabile la sua azione a qualsiasi deviazione che protrebbe farle perdere il suo carattere autenticamente cooperativo e democratico. La gestione comune di tutti i soci, il loro controllo dei dirigenti impediscono l'influsso di interessi particolari. « Dappertutto ove agiscono uomini ci sono manchevolezze », dice un vecchio adagio. L'amministrazione comune della Cassa sorveglia, snida ed elimina automaticamente gli elementi incapaci ed egoisti, sprovvisti dunque dello spirito di solidarietà e di mutuo aiuto.

Mediante lo sforzo personale da essi stessi richiesto prima di qualsiasi ricerca del profitto diretto, i soci partecipano alla vita cooperativa dell'istituzione. Essi si tengono al corrente degli affari. Prendono parte alle decisioni. Si attaccano così alla loro società e si sentono veramente solidali. Riservano tutti i loro affari per la Cassa. Da loro si può aspettare collaborazione devota e leale fedeltà. Causa la integrale solidarietà della loro azione, si sentono responsabili finanziariamente come moralmente, non avendo altro scopo che il sano cammino dell'impresa comune. Essi ne assicurano il successo. Sono coscienti che la loro cooperativa partecipa al rinnovo dell'ordine sociale ed economico. Ecco così dei cittadini completi nella piccola ma forte repubblica di campagna. Se è vero che a delle forti comunità corrisponde un paese forte, il perfetto raiffeisenista deve avere la profonda convinzione ch'egli adempie ad ogni suo dovere civico verso il paese.

### Difficoltà dell'amministrazione economica

La direzione di una democrazia è certamente più difficile di quella di una autocrazia, come la gestione di una cooperativa è più difficile di quella di una impresa privata. I soci, con le loro diversità di carattere, di formazione, di interesse, sono portati a giudicare differentemente, a criticare troppo facilmente i mezzi impiegati, le decisioni prese, i risultati umani.

### Raiffeisenista agli onori

Certi di interpretare i sentimenti dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana, presentiamo le nostre vive felicitazioni all'on. Federico Ghisletta, Presidente della Cassa Rurale di Camorino e membro del Comitato della Federazione ticinese delle Casse rurali, chiamato all'alta carica di consigliere di Stato in successione del compianto on. Pellegrini.

I nostri migliori auguri lo accompagnano quindi nella sua nuova attività per il bene del Cantone, sicuri che il suo interessamento ed appoggio per il movimento Raiffeisen non verrà mai meno.

Concezioni politiche, religiose, filosofiche, ovvero economie differenti, possono influire sull'apprezzamento dei fatti. Per mancanza di senso progressista, dei cooperatori possono opporsi a delle realizzazioni innegabilmente utili. Occorre vegliare affinchè le assemblee generali non siano manovrate da partiti opposti che potrebbero annichilire gli sforzi di gente di buona volontà. In compenso, queste assemblee generali devono essere ben frequentate e piene di vita. Ciò rappresenta il barometro dello spirito cooperativo, poichè la vera democrazia consiste nell'attiva partecipazione alla vita del paese.

Evidentemente la perfetta democrazia funziona meglio nell'ambito di piccole unità. E' questa la ragione della ristretta circoscrizione di attività. E' l'impresa per mezzi umani, i cui limiti rimangono nel campo visivo. Ogni singolo individuo diventa agevolmente cosciente degli interessi comuni del villaggio. Le discussioni sono più facili. Lottando energicamente contro qualsiasi idea di concentramento, anche di fronte alla prospettiva di qualche interesse materiale apparente, il raiffeisenista vuole restare nel suo piccolo cerchio. Scarta ogni idea di fusione e, in certi casi, vedrebbe piuttosto di buon occhio la scissione in due parti di una sezione troppo estesa. Soltanto nella piccola sezione si possono raggiungere tutte le forze vive e ottenere senza fatica che la fedeltà e lo spirito di mutuo aiuto restino puri e sinceri.

### Mantener vivo lo spirito della democrazia economica

L'assemblea generale deve attirare per se stessa la gran massa dei cooperatori che vengono a prender parte alle delibera-

zioni e a informarsi dell'andamento degli affari, dando scarico agli organi responsabili della loro amministrazione e della loro gestione. Il contatto umano è indispensabile. L'abitudine dei nostri dirigenti di presentare dei rapporti scritti, dunque ben pensati, completi, sostanziali, forniti di cifre eloquenti, assicura l'interesse dei soci. Niente viene lasciato al caso, niente diventa noioso. Non è la garanzia per una buona partecipazione? A volte, l'ordine del giorno di diverse assemblee locali contiene, per la fine dell'assemblea, una conferenza su un problema attuale o la presentazione di documentari. Ciò per un'eccellente intenzione, dato che la Cassa intende compiere pure una missione educativa, culturale. Ma questo complemento del programma deve restare una cosa a parte. E' l'assemblea generale in se stessa che dev'essere il motivo della partecipazione. Ad essa si deve dare tutta l'importanza voluta, tutta la serietà necessaria. In nessun caso può venire abbreviata o sbrigata affrettatamente per far posto ad una manifestazione estranea alla causa, anche se di ottima qualità. E' la manifestazione cooperativa che importa: l'accessorio non deve prevalere sul principale.

Tutto il movimento raiffeisenista svizzero è concepito ad immagine del paese democratico, secondo il sistema federalista. Avendo operato durante tutto il corso dell'anno nel silenzio e l'isolamento della vita locale, i dirigenti vanno a ricevere ristoro e incoraggiamento presso chi è animato dal medesimo ideale. In occasione dell'assemblea dei delegati della Federazione cantonale, come al Congresso Raiffeisen svizzero, essi s'incontrano, scambiano le loro idee e prendono conoscenza della loro forza. Essi vanno a cercarvi le consegne per continuare la loro missione nello spirito democratico dei pionieri. Trovano piacere nel comunicarsi i risultati dei loro sforzi, delle loro esperienze. Questo contatto è per loro uno stimolante; giova a tutti e dà un nuovo impulso al loro zelo di militanti responsabili. Ne risulta l'affermazione dello spirito di solidarietà e di confidenza in essi stessi, perchè tutti si sentono appoggiati da un organismo cantonale e soprattutto nazionale che ha cura dei loro interessi, che li difende e che è in grado di risolvere tutti i problemi relativi all'attività degli organi locali e alle difficoltà che possono sopraggiungere. Ecco la democrazia economica nel settore del risparmio e del credito rurale stabilito sul piano svizzero.

Abbiamo presentato la Cassa Raiffeisen ideale e il raiffeisenista completo, come sono concepiti dalla dottrina fondamentale. Lungi da noi la pretesa di credere che ciò

si riscontri dappertutto nella pratica e che tutto sia perfettamente a posto nel mondo raiffeisenista.

Dipende da ciascuno di noi di rendersi degno della nobile causa e di renderla pienamente efficiente a profitto della democrazia economica. Occorre costruire costantemente, perfezionare e tenere le volontà in

efficienza. Poichè, in definitiva, occorre vedere oltre e più in alto dello scopo diretto. La democrazia economica ambisce a stabilire tra gli individui delle relazioni più umane di devozione, di onestà, di mutua confidenza, d'amicizia. Essa vuole formare un mondo sempre migliore dove regni più concordia, più armonia. *Fx*

### Le federazioni cantonali

Preziosi anelli di congiunzione tra le Casse affiliate e l'organizzazione centrale, le federazioni hanno per scopo d'incoraggiare la diffusione dell'idea Raiffeisen e la fondazione di nuove Casse, d'assicurare la salvaguardia dei loro interessi legittimi verso le leggi cantonali e di migliorare incessantemente la formazione pratica dei dirigenti responsabili. In questo campo, l'attività spiegata l'anno scorso fu delle più intense. Le assemblee annuali di queste associazioni cantonali furono frequentatissime e conobbero di nuovo un vivo successo. I problemi di attualità, oggetto di animate discussioni, si basarono principalmente sul cambiamento intervenuto nel 1958 nel mercato monetario e dei capitali. Pure l'anno passato, diverse federazioni organizzarono dei corsi di istruzione decentralizzati per cassieri e membri dei comitati locali. Queste riunioni testimoniarono dell'interesse nutrito dai responsabili delle nostre istituzioni rurali, desiderosi di servire sempre meglio la collettività.

L'anno scorso, la federazione sangallese ebbe il privilegio di festeggiare il 50<sup>mo</sup> anniversario della sua fondazione. Il giubileo venne contrassegnato da una solenne assemblea e dalla redazione di un fascicolo commemorativo, illustrante i servizi resi e il cammino percorso dalle Casse sangalesi nell'accompagnamento della loro bella missione. La pubblicazione contiene pure il messaggio di simpatia del consigliere di Stato signor H. Schneider, capo del dipartimento dell'economia pubblica, espressosi in questo modo: « Se si tien conto dello spirito che ha contribuito a far sbocciare il sistema delle Casse Raiffeisen e della magnifica fioritura che ha conosciuto, non possiamo che augurare di tutto cuore alla federazione sangallese come pure alle Casse affiliate e all'organizzazione centrale, una costante prosperità, sperando che il suo esempio trovi pure altrove la dovuta attenzione. L'attività delle Casse Raiffeisen è tanto più meritevole perchè non si limita al ramo puramente bancario, ma si estende nello sforzo di mantenere e rafforzare l'autonomia economica e culturale in ogni singolo villaggio.

## Attività di fondazione



Sant'Antonino

*Sant'Antonino.* — Gli uomini di Uri, Svitto ed Unterwaldo, « considerando la malizia dei tempi », giurarono il noto patto.

Ai giorni nostri i benpensanti dei nostri comuni, specie della campagna, considerato come il cooperativismo sia la miglior forma di organizzazione economica, dimostrano sempre maggior interesse per le banche cooperative Raiffeisen, che raggruppongono ora le 62 unità, con quella di Sant'Antonino, in funzione dal 1. ottobre 1959.

Non molto numerosa invero la partecipazione alla prima conferenza d'orientamento tenuta dal sott., ma capii subito che quel manipolo di uomini aveva ferme intenzioni. E infatti il 9 sett. u. p., dopo l'approvazione degli statuti, una ventina di persone, sotto la presidenza del sindaco, decideva la costituzione della nuova cassa, alle cui cariche direttive venivano scelti:

Sig. Stornetta Fernando, cassiere.

Prof. Vittore Mattei, presidente della direzione,

Sigg. Tamagni Alfonso e Marcacci Angelo, membri;

Sig. Albergati E., presidente della sorveglianza,

Sigg. Stornetta E. e Genasci L., membri.

L'entusiasmo e l'impegno dei fondatori lascia bene sperare in un rapido incremento e in un sicuro affermarsi del nuovo istituto di credito e di risparmio a tutto vantaggio della popolazione locale, che raggiunge ora 450 anime e che tende ad aumentare. Infatti da alcuni anni c'è un considerevole fervore edilizio, che contribuirà al potenziamento del benessere.

Il comune mantiene tuttora una sana struttura agricola (60 % circa dei lavoratori) integrata da proventi dell'artigianato, dell'industria e degli impieghi. Lattuga, cavolfiori, patate primaticce, pomodori, tabacco sono le principali culture agricole. Imponente è il numero del bestiame da latte (trecento capi) e di quello dell'allevamento (200). Molto apprezzato l'essiccatoio Essagra, che occupa fino a 100 tra operai e operaie, nei periodi di punta. Così il tabacco può seccare anche se per due mesi, tra il 20 novembre ed il 20 gennaio, Sant Antonino rimane senza sole, cosa d'altra parte che non impedisce a quei sobri abitanti di esclamare: — e ciò malgrado i primi frutti vengono dalla nostra zona!

Due scuole elementari, più una di grado superiore sono la fiaccola dell'educazione; c'è anche l'asilo, l'unico tra Camorino e Quartino, sulla sponda sinistra.

Il paese conosca un buon sviluppo, le cui tappe potrebbero così essere riassunte:

- 1927 Consorzio bestiame.
- 1939/40 Raggruppamento del Piano, consegna parcelle.
- 1941 Nuovo acquedotto.
- 1943 Essicatoi per il tabacco.
- 1948 Latteria sociale.
- 1951 consegna parcelle raggruppamento agricolo e forestale in zona di montagna.
- 1952 Rinnovo dell'acquedotto con impianto suppletivo di una moto-pompa.
- 1957 Cassa malati Circondariale n. 45 (istituzione).
- 1959 Cassa Rurale.

Alla matricola l'augurio schietto di rapido successo, da parte di tutti i Raiffeisenisti ticinesi.

*Plinio Ceppi.*

### Comunicato

Attiriamo l'attenzione degli interessati sul fatto che il 31 dicembre p. v. scade il termine per la domanda di retrocessione dell'imposta preventiva sugli interessi maturati nel 1956.

Le relative istanze devono quindi venir inviate all'Unione tempestivamente! (Al più tardi entro il 30 dicembre 1959.)

*P. K.*

### Mots de la fin

Le pasteur, au fils d'un banquier :

— Sais-tu comment distinguer une bonne d'une mauvaise action ?

— Oh oui, monsieur. Les bonnes actions montent, les autres baissent.



**Roues de Brouettes**

avec pneu, pneu plein ou cercle en fer.

**FRITZ BÖGLI**

atelier de construction  
Langenthal-31  
Tel. (063) 2 14 02

**études de constructions rurales** ◀ ◀ ◀ ◀

PLANS • SOUMISSIONS • VERIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

**H. RAMAZZINA** ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENEVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92



**Mort aux souris!**

dans tous les cas. Durée de l'efficacité absolument sans concurrence. Paquets à 100 pièces fr. 30. — plus port et emballage. Mort aux souris détruit immédiatement toutes souris sans aucun danger pour plantes et autres bêtes.

Fabrique de feu d'artifices SA  
Maegenwil/Arg. ☎ 064/852 65



**Noflo**

contre la vermine des animaux

En vente chez nos dépositaires

Dr R. Maag S.A.,  
Fabrique de produits chimiques Dielsdorf-Zurich

▼ imprimerie

favre & favre s.a.

▲ lausanne